



Saisie des données sur les transplantations effectuées à l'étranger dans le RCITO

Contexte

Le Registre canadien des insuffisances et des transplantations d'organes (RCITO) a été conçu à l'origine pour recueillir des données sur

- les transplantations effectuées dans les hôpitaux canadiens;
- les patients faisant l'objet d'un suivi dans les centres de transplantation canadiens;
- les centres et les donneurs associés à ces transplantations.

Le RCITO accepte des données sur certaines transplantations effectuées à l'étranger quand ces données sont saisies au moyen d'un formulaire de résultats chez le receveur de transplantations. Le présent bulletin explique la marche à suivre pour saisir des données sur les transplantations effectuées dans un autre pays afin d'en assurer la saisie uniforme et complète dans le RCITO.

Comment saisir des données sur les transplantations effectuées à l'étranger

Voici les étapes à suivre pour soumettre les données d'un patient qui reçoit un traitement de suivi dans un centre de transplantation après avoir subi une transplantation à l'étranger.

Étape 1 : Saisir les données dans le **Formulaire de résultats chez les receveurs de transplantations** correspondant à l'organe transplanté

- Remplissez ce formulaire comme vous le feriez pour un patient dont la transplantation a été effectuée dans un hôpital canadien.
- Au champ *Hôpital où la transplantation a été effectuée*, inscrivez « 88888 » pour indiquer qu'il s'agit d'un hôpital d'un autre pays.





Étape 2 : Saisir les données dans le **Formulaire d'inscription des receveurs de transplantations** correspondant à l'organe transplanté

- Puisque vous êtes l'établissement qui fournit actuellement des soins au patient et que les établissements étrangers ne soumettent pas de données au RCITO, remplissez ce formulaire à la place de l'établissement étranger.
- Le patient doit être en mesure de fournir des documents ou des renseignements vérifiables sur la transplantation. Les renseignements obtenus directement auprès du centre de transplantation (par écrit, verbalement ou par une communication claire avec ce dernier) sont considérés comme vérifiables.
- Au champ *Hôpital où la transplantation a été effectuée*, inscrivez « 88888 » pour indiquer qu'il s'agit d'un hôpital d'un autre pays.

Étape 3 : Saisir les données dans le formulaire **Profil des donneurs** (vivants ou décédés)

- Puisque vous êtes l'établissement qui fournit actuellement des soins au patient et que les établissements étrangers ne soumettent pas de données au RCITO, remplissez ce formulaire à la place de l'établissement ou du service d'approvisionnement en organes de l'autre pays.
- Le patient doit être en mesure de fournir des documents ou des renseignements vérifiables sur la transplantation. Les renseignements obtenus directement auprès du centre de transplantation (par écrit, verbalement ou par une communication claire avec ce dernier) sont considérés comme vérifiables.
- Sur le formulaire **Profil des donneurs décédés**, à la section Information sur la recommandation et le donneur, sous *Programme organisant le prélèvement d'organes*, cochez « 99 »; puis inscrivez le pays où le prélèvement a été effectué sur la ligne *Autre*.
- Sur le formulaire **Profil des donneurs vivants**, à la section Information sur le donneur, sélectionnez « 88888 » dans le champ *Hôpital de transplantation* puis inscrivez le pays où la transplantation a été effectuée au champ *Préciser le pays*.
- Si aucun renseignement sur le donneur n'est disponible et qu'un profil du donneur ne peut être rempli, cochez *98 Inconnu, transplantation à l'étranger* dans la section Information sur le donneur du **Formulaire d'inscription des receveurs de transplantations**.

Notez qu'à partir de l'année de données 2015, tous les formulaires doivent être soumis en format électronique (au moyen, par exemple, des formulaires Web du RCITO).

Des questions?

Pour toute question relative au présent bulletin ou pour un complément d'information, communiquez avec l'équipe du RCITO à rcito@icis.ca.